

Commune de Nederboelaeze

Plan d'alignement

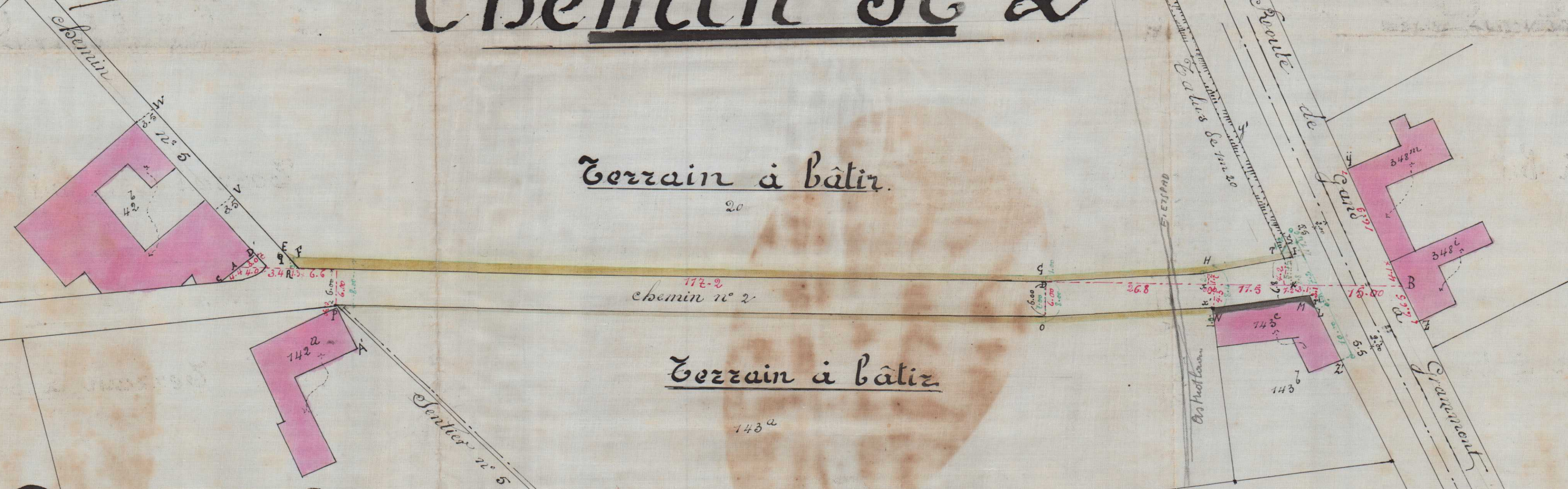
Du

Chemins N^{os} 2

Nord

3^e Sec.
N^o 79637

Approuvé pour être annexé à
l'arrêté royal du 24 mars 1906
Le Maire
Le Notaire
Pour expédition conforme:
Le Secrétaire général,
J. P. Buis
Pour copie conforme:
Le Greffier de la Province
de Flandre Orientale



Légende

- Le plan représente:
- 1^o Les lignes noires indiquent l'ancien alignement, et sont arrêtés par les côtés en noir rouge.
 - 2^o Les lignes vertes indiquent le nouvel alignement et sont arrêtés par les côtés en noir vert.
 - 3^o Les chiffres noirs placés dans le chemin, indiquent la largeur du chemin d'après l'atlas des chemins vicinaux.
 - 4^o Les chiffres verts placés dans le chemin, indiquent la largeur du chemin d'après le nouvel alignement.
 - 5^o Figures jaunes emprise à faire.
 - 6^o Figures noires emprise déjà faite et incorporée dans la rue.

Echelle de 1/500

Levé et dressé par le Géomètre J. Van der Sijpe,
Nederboelaeze, le 14 Septembre 1905.

J. Van der Sijpe

